



NAO 2019

La CGT, est signataire !

Comme vous avez pu le lire, la Direction confirme par le biais du repère RH n°127 édité le soir même de la réunion de négociation du 27 février 2019, qu'un accord majoritaire a été conclu avec les Organisations Syndicales.

En effet, n'ayant pas pu consulter notre base à l'issue de la réunion de négociation, nous étions dans l'incapacité de nous prononcer sur la signature de cet accord.

Dans sa communication, la Direction oublie juste de préciser que la CGT a souhaité un délai de réflexion. Est-ce un oubli ?

Mais ne lui en déplaise, la CGT a toujours pris le temps de consulter ses syndiqués et militants avant d'apposer sa signature en bas d'un accord quel qu'il soit !

Même si les augmentations obtenues dans cet accord ne sont pas à la hauteur de nos revendications, il est à noter que nous n'avons pas gagné autant depuis longtemps.

Nous sommes surtout satisfaits du retour des Augmentations Générales pour les maîtrises d'encadrement, revendications que nous portons depuis toujours.

Les dispositions :

	Ouvriers, employés, maîtrises de qualification	Maîtrises d'encadrement	Cadres
Augmentation générale	2,40%	1,60%	
Augmentation Individuelle et/ou Prime	0,3%	1,10%	2,7% (Talon de 1,6 % ou 1,8%*)
Prime d'éloignement	10%		

*pour les salaires inférieurs au plafond de la Sécurité Sociale

Cet accord prévoit également que les promotions et avancements se feront hors enveloppe.

Il prévoit également l'octroi de primes, à hauteur de 15% de l'enveloppe pour 15% de l'effectif maximum. A titre d'information, en 2018, celles-ci ont représenté 8% de l'enveloppe et été octroyées à 4% de l'effectif.